

RECU le 17 JUL. 2023

Office

ALTEREO

altereo

PAYE	COMPTABILISE
LE <i>ma cc</i>	<i>OL 606</i>
PAR	
DE <i>3170,16€</i>	

FACTURE

2 av. Madeleine Bonnaud
13770 VENELLES
Tél:04.42.54.00.68
Fax:04.42.54.06.78

HECTARE SAS

75 Les Portes Domitiennes

34740 VENDARGUES

N/Réf E22287
Suivi par PESQUIER BENJAMIN
Objet Cde du 09/09/2022 - Etude d impact Quartier du Murel à Bagnols-sur-Cèze

N° FA202211280

Date facture 30/11/2022

Désignation	U	Qté	Prix	TVA %	Prix Total HT	Montant TVA
1 Etude impact						
1.1 Chapitre 1 : contexte de l'étude	f	1	332.00 €	20	332.00 €	66.40 €
1.3 Chapitre 3 : état actuel de l'environnement	f	0.8	5 430.00 €	20	4 344.00 €	868.80 €
3 Volet déplacement et circulation						
3.1 Relevés de terrain (évaluation des flux aux périodes d'affluence, évaluation de la capacité en stationnement)	u	2	694.00 €	20	1 388.00 €	277.60 €
3.2 Analyse morphologique	f	1	1 660.00 €	20	1 660.00 €	332.00 €
3.3 Évaluation des flux supplémentaires et mise en évidence des secteurs de tension	f	0.8	1 330.00 €	20	1 064.00 €	212.80 €
Volet paysager						
1.1 Relevés de terrain (prise de vues pour photomontages, identification des sensibilités paysagères et relevé floristique)	u	1	663.00 €	20	663.00 €	132.60 €
1.2 Analyse paysagère	f	0.8	1 330.00 €	20	1 064.00 €	212.80 €

2 av. Madeleine Bonnaud
13770 VENELLES
Tél:04.42.54.00.68
Fax:04.42.54.06.78

HECTARE SAS

75 Les Portes Domitiennes

34740 VENDARGUES

N/Réf E22287
Suivi par PESQUIER BENJAMIN
Objet Cde du 09/09/2022 - Etude d impact Quartier
du Murel à Bagnols-sur-Cèze

N° FA202211280

Date facture 30/11/2022

Désignation	U	Qté	Prix	TVA %	Prix Total HT	Montant TVA
Montant TOTAL HT					10 515.00 €	2 103.00 €

MONTANT TTC A PAYER 12 618.00 €

- compte
9441,16€

3 110,16€

Modalités de règlement - Virement à réception CIC (E3)

Référence à mentionner lors du règlement FA202211280

N° compte	00036262601	Clé	11
Agence	10096		
Guichet	18571		
à la	CIC Aix en Provence		
IBAN	FR76 1009 6185 7100 0362 6260 111		
SWIFT	CMCIFRPP		

Délai de règlement A réception

Page 2/2

Aucun escompte n'est payé pour paiement anticipé. Conformément à l'article L441-10 du code de commerce, sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée. En cas de retard de paiement des pénalités de retard sont dues à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. En outre, est due une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros (article D 441-5 du code de commerce). Tout litige relatif à la vente de biens et/ou services objet de la présente facture sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

2 av. Madeleine Bonnaud
13770 VENELLES
Tél:04.42.54.00.68
Fax:04.42.54.06.78

HECTARE SAS

75 Les Portes Domitienne

34740 VENDARGUES

N/Réf E22287
Suivi par PESQUIER BENJAMIN
Objet Cde du 09/09/2022 - Etude d impact Quartier du Murel à Bagnols-sur-Cèze

N° FA202211280

Date facture 30/11/2022

Désignation	U	Qté	Prix	TVA %	Prix Total HT	Montant TVA
Montant TOTAL HT					10 515.00 €	2 103.00 €

MONTANT TTC A PAYER 12 618.00 €

Le 25/09/2023

"OAP LE MUREL"

BAGNOLS-SUR-CEZE

BON A PAYER

P.O. Elodie Boutté



Modalités de règlement - Virement à réception CIC (E3)

Référence à mentionner lors du règlement FA202211280

N°compte	00036262601	Clé	11
Agence	10096		
Guichet	18571		
à la	CIC Aix en Provence		
IBAN	FR76 1009 6185 7100 0362 6260 111		
SWIFT	CMCIFRPP		

Délai de règlement A réception

Page 2/2

Aucun escompte n'est payé pour paiement anticipé. Conformément à l'article L441-10 du code de commerce, sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée. En cas de retard de paiement des pénalités de retard sont dues à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. En outre, est due une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros (article D 441-5 du code de commerce). Tout litige relatif à la vente de biens et/ou services objet de la présente facture sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

altereo

eau et territoires durables

Siège Social

2 avenue Madeleine Bonnaud
13770 VENELLES

Tél. : +33 (0)4 42 54 00 68
E-mail : compta@altereo.fr

Venelles, le 11 juillet 2023

SAS HECTARE
75 ZI les Portes Domitiennes
CS 30020
34741 VENDARGUES

N/Réf. : E22287 (CPR/CEL)

Dossier suivi par : Benjamin PESQUIER

**OBJET : Cde du 09/09/2022 - Etude d'impact Quartier du Murel
à Bagnols-sur-Cèze**

MISE EN DEMEURE – DERNIER AVIS AVANT POURSUITE

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR 1A 206 113 6545 9

Messieurs,

En dépit de nos précédentes relances par lettre recommandée, nous constatons que le **solde de votre compte est de 4 506.74€**.
Vous trouverez ci-dessous l'extrait comptable.

Date	A	CJ	CL	Libellé	Débit	Let.	Crédit	Solde	Dev.	Contrepartie	Pièce
09/11/2022	AN	V		HECTARE SAS			9 447,84	9 447,84		51200600	ACOMPTE
30/11/2022	AN	1		HECTARE SAS VENDARGUES	12 618,00			3 170,16			F202211280
30/12/2022	AN	1		HECTARE SAS VENDARGUES	1 434,00	AA		4 604,16			F202212126
31/01/2023	VE	1		HECTARE SAS VENDARGUES	1 336,58			5 940,74			F202301122
20/02/2023	LB	V		HECTARE SAS		AA	1 434,00	4 506,74		51200600	202212126
30/04/2023	VE	1		HECTARE SAS VENDARGUES	1 864,50	AB		6 371,24			F202304218
07/06/2023	LB	V		HECTARE SAS		AB	1 864,50	4 506,74		51200600	202304218

Dans ces conditions, nous vous prions de bien vouloir considérer le présent courrier comme une mise en demeure.

Si dans un délai de 15 jours à compter de la première présentation de cette lettre recommandée avec accusé de réception vous ne vous êtes toujours pas acquitté de votre obligation, nous engagerons une procédure d'injonction pour obtenir le règlement des sommes dues, majorées des intérêts au taux légal, auxquels viendront s'ajouter les frais de procédure ainsi que tous dommages et intérêts.

Si toutefois vous avez procédé entre temps au règlement, nous vous remercions de nous préciser la date et le mode de règlement.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

 **Christophe TORRENTE**
Directeur Administratif et Financier
ALTEREO
Siège social : 2, av. Madeleine Bonnaud
13770 VENELLES-FRANCE
SAS au capital de 962 388 €
RCS Aix-en-Provence - B 453 686 966
TVA FR75 453 686 966

PJ :

- Copie de la lettre RAR,
- Duplicata de la facture.
- Devis accepté.